

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 249-23 C

Objet : RD - Décisions modificatives de clôture des budgets de Grand Chambéry

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Lesysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillemet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffent à Martine Lambert

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 249-23 C

objet **RD - Décisions modificatives de clôture des budgets de Grand Chambéry**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente les décisions modificatives (DM) de clôture 2023 des budgets de Grand Chambéry.

Les modifications proposées sont les suivantes.

Budget principal – DM 4

Fonctionnement

Recettes : + 386 000 €

CHAPITRE	B.P.	D.M. 3 - 09/11/2023	D.M. 4 - 21/12/2023	Budget Total.
002	6 581 876,28	-		6 581 876,28
13	200 000,00	-		200 000,00
042	1 500 000,00	-		1 500 000,00
70	16 967 292,93	148 141,00	198 000,00	17 313 433,93
73	22 777 775,00	-		22 777 775,00
731	59 106 903,00	-		59 106 903,00
74	23 835 913,33	-	188 000,00	24 023 913,33
75	1 110 309,00	-		1 110 309,00
76	60 000,00	-		60 000,00
77	-	-		-
78	-	-		-
Total	132 140 069,54	148 141,00	386 000,00	132 674 210,54

Chapitre 74 – Dotations et participations : +188 000 € au titre des notifications définitives 2023 des compensations fiscales (CFE/CVAE/TFB) versées par l'Etat sous forme de dotation.

Chapitre 70 – Produits des services : +198 000 € au titre de la refacturation effectuée à la régie de l'assainissement pour la prise en charge nette des frais liés à la galerie de rejet portée par le CISALB.

Dépenses : + 386 000 €

CHAPITRE	B.P.	D.M. 1 et 2 du Président	D.M. 3 - 09/11/2023	D.M. 4 - 21/12/2023	Budget Total.
011	23 942 886,00		-	10 000,00	23 952 886,00
012	27 580 756,05		-		27 580 756,05
014	33 338 773,00		-		33 338 773,00
022	-		-		-
023	12 495 762,43		-		12 495 762,43
042	9 376 300,78		-		9 376 300,78
65	15 076 615,00	20 000,00	148 141,00	376 000,00	15 580 756,00
6586	-	20 000,00			20 000,00
66	3 370 000,00		-		3 370 000,00
67	86 000,00		170 000,00		256 000,00
68	6 872 976,28		170 000,00		6 702 976,28
Total	132 140 069,54	-	148 141,00	386 000,00	132 674 210,54

Chapitre 011 – Charges à caractère général : +10 000 € au titre du fonctionnement courant du service archives.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +376 000 € décomposés de la manière suivante :

- SMSB : +178 000 € pour le financement de la compétence de gestion des domaines skiables et activités toutes saisons pour les périmètres Aillons/Margériaz et Féclaz/Revard transférée à ce syndicat mixte,
- CISALB : +198 000 € pour le financement d'études sur la galerie de rejet des eaux usées. Cette somme sera refacturée à la régie de l'assainissement.

Investissement

Dépenses : 0 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : +10 000 € pour permettre le versement de l'avance remboursable dans le cadre du congrès pour la viabilité hivernale qui se tiendra en 2026.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours – Avances sur marchés : –10 000 € afin d'équilibrer la DM.

Budget annexe régie de l'assainissement – DM 3

Fonctionnement

Dépenses : 0 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : +198 000 € au titre de la refacturation effectuée à la régie de l'assainissement pour la prise en charge nette des frais liées à la galerie de rejet portée par le CISALB.

Chapitre 66 – Frais financiers : –50 000 € au titre des frais financiers qui seront finalement moins élevés que la prévision initiale. Les crédits vont être transférés en chapitre 011 pour le financement de la galerie de rejet.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : –110 000 €, les crédits vont être transférés en chapitre 011 pour le financement de l'étude de la galerie de rejet.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : –38 000 €, les crédits vont être transférés en chapitre 011 pour le financement de l'étude de la galerie de rejet.

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les décisions modificatives de clôture 2023 présentées ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **249-23 C**

Objet de l'acte :	RD - Décisions modificatives de clôture des budgets de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30155H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30155H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023